



Association Sportive Notre Dame de Sion

Dans le cadre de l'UNSS, l'Association Sportive organise, pour tous les élèves du collège et du lycée, les activités suivantes encadrées par des professeurs d'E.P. S

AS lycée

Lundi 12H10-13H05 Football M. LAKRIB

Mardi 12H10-13H05 Musculation M. LAKRIB

Jeudi 12H10-13H05 Volley-ball M. LAKRIB



AS Collège

BADMINTON : le vendredi de 12h10 à 13h05

Mme CORDEBARD



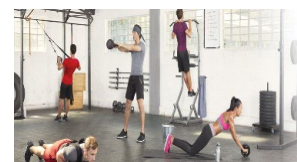
BASEBALL : le mercredi de 12h10 à 13h05

Mme CORDEBARD



BASKET BALL : le mercredi de 13h à 16h00

M. BOURASSIN



CROSSFIT : le lundi de 12h10 à 13h05

M. PALARIC

le vendredi de 12h10 à 13h05

Mme BRECHAT

ESCALADE : le lundi et le mardi de 12h10 à 13h05

Mme VAREILLAUD

le vendredi de 12h10 à 13h05

M. PALARIC



FLECHETTES : le mardi de 17h à 18h30

M. PEYRONNET

GYMNASTIQUE : le jeudi de 12h10 à 13h05

Mme BRECHAT



HANDBALL : le vendredi de 17h à 18h30

M. PEYRONNET

JUDO : le mercredi de 13h00 à 16h00

(13h-14h30 6ème/5ème et 14h30-16h 4ème/3ème)

Mme VOLATIER



STEP : le vendredi de 12h10 à 13h05

Mme VAREILLAUD



RELAXATION : le jeudi de 12h10 à 13h05

Mme CORDEBARD

TENNIS DE TABLE : le lundi de 17h à 18h30 M. LE ROUZIC

le jeudi de 12h10 à 13h05 M. PALARIC



VOLLEY BALL : le mardi de 17h à 18h30

M. LE ROUZIC

YOGA : le vendredi de 17h à 18h avec Mme BRECHAT

- le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

DEBUT DES ACTIVITES

Reprise dès le lundi 15 Septembre 2025 pour les filles dans le cadre des journées du sport scolaire

Et à partir du lundi 22 septembre pour tous les élèves

(Attention : toute absence à un entraînement devra être justifiée auprès du professeur concerné)

* Je suis intéressé(e) ...

Avant de m'inscrire, je peux participer à un ou deux entraînements pour vérifier que l'activité me plaît.

* Comment m'inscrire ?

Soit en remettant au professeur responsable de l'activité une **enveloppe indiquant le nom de l'élève, sa classe, l'activité choisie et comprenant :**

- La feuille d'inscription
- La cotisation : **40 euros** (35 euros pour le 2^{ème} enfant - 30 euros à partir du 3^{ème}) à régler soit en espèces ou par chèque à l'ordre de : **Association Sportive Notre Dame de Sion Evry** pour une plusieurs activités

Soit par l'application **HelloAsso** grâce au lien ou au code QR ci-dessous

<https://www.helloasso.com/associations/as-notre-dame-de-sion-evry/adhesions/adhesion-2025-2026-sport>



P.S : Un élève inscrit à l'association sportive peut participer à plusieurs activités selon les places disponibles.

Inscription à l'Association Sportive (A remplir pour chaque activité)

Activité : Jour et professeur :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

Personne responsable : Téléphone :

Mail :

Taille T-Shirt (12 ans, XS, S, M, L, XL):

- mon enfant participera régulièrement aux activités de l'Association Sportive

- j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom, une intervention chirurgicale en cas d'urgence (*)

- j'accepte que mon enfant soit pris en photo lors de manifestations sportives et apparaisse sur le site de l'école (*)

- j'accepte que mon enfant soit encadré par un enseignant d'un autre établissement scolaire lors des compétitions

(*) Rayer en cas de refus à, le

Signature(s) des parents :